

2021-2022

LE GUIDE DU SAISONNIER

Bien vivre ma saison en Haut-Béarn

**BARETOUS
OSSAU
ASPE**



Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne
www.ppmm64.org

Sommaire

LES 3 VALLÉES DU HAUT BÉARN

P. 4 - Vallée de Barétous

P. 6 - Vallée d'Ossau

P. 8 - Vallée d'Aspe

P. 10 . AVANT LA SAISON

P. 10 - Trouver un emploi

P. 11 - Trouver un logement

P. 12 - Les aides au logement

P. 13 - Le logement en camion

P. 14 - PENDANT LA SAISON

P. 14 - Les différents types de contrats

P. 15 - Le contrat de travail

P. 16 - Droits et devoirs du saisonnier

P. 17 - En cas de litige

P. 18 - Mobilité

P. 19 - Santé

P. 20 - Vie pratique

P. 21 - Détente

P. 22 - APRES LA SAISON

P. 22 - Se former

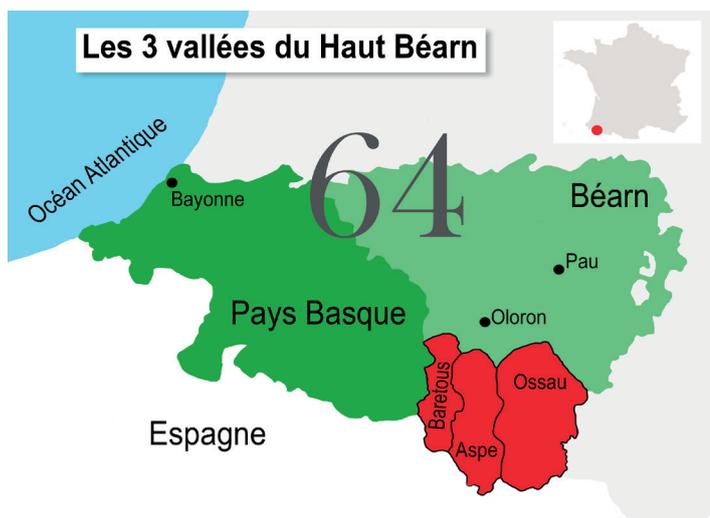
P. 23 - La pluriactivité

P. 24 - Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne -
Qui sommes nous ?

P.25 - Nos permanences

P. 26 - CONTACTS UTILES





Le Béarn, ancienne province française fait partie avec le Pays Basque du département des Pyrénées Atlantiques. Sa zone de montagnes au sud de Pau et Oloron forme le Haut-Béarn.

Les trois vallées qui le traversent : Barétous, Aspe et Ossau permettent le passage vers l'Espagne, par respectivement, les cols de La Pierre Saint Martin, du Somport et du Pourtalet.

La montagne vit depuis la nuit des temps au rythme des saisons. Pastoralisme, stations thermales, stations de ski, train d'Artouste, Parc National des Pyrénées, autant d'activités et de lieux qui, hiver comme été attirent un public de plus en plus nombreux. L'emploi saisonnier, afin de répondre aux besoins de ces visiteurs temporaires est une des clés du développement économique de ces vallées.

Bienvenue en Haut-Béarn !

L'association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne, convaincue du rôle essentiel tant économique que social des saisonniers et des pluri-actifs, se positionne en tant que partenaire et porte parole des acteurs de la saisonnalité. Skiman, réceptionnistes, cuisiniers, moniteurs d'escalade, de ski, de canyoning, bergers, serveurs, dameurs, barmans, plongeurs, animateurs, accompagnateurs ou guides de haute montagne, etc... vous êtes tous des acteurs des saisons dans nos vallées.

Pas de saisons sans saisonniers est la devise de notre association. Notre volonté est de faire que votre saison se passe au mieux en étant à vos côtés.

Ce guide est conçu pour vous permettre de trouver facilement des réponses à vos questions et préoccupations du quotidien.

Vous avez choisi notre territoire pour réaliser votre saison et nous vous en remercions. Nous souhaitons qu'elle se déroule au mieux, que vous reveniez l'année prochaine et pourquoi pas, que vous décidiez de vous installer dans nos vallées.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes vos questions liées à votre saison, à vos saisons futures et à vos projets professionnels.

Nous vous souhaitons une excellente saison !

L'équipe de PPMM.

Vallée de BARÉTOUS



Baretous

La plus occidentale des vallées béarnaises a des airs basques. Elle se frotte aux frontières de la Soule, une des provinces du Pays basque.

Sa géographie très contrastée diffère des autres vallées, avec en bas, un paysage pastoral très vert de moyenne montagne ; en haut un univers minéral karstique qui abrite le réseau souterrain de la Pierre Saint Martin, l'un des plus vaste au monde avec la salle de la Verna, plus grande salle souterraine d'Europe.

Les 6 villages de la vallée de Barétous regroupent 3150 habitants et deux stations d'altitude, une de ski de piste et de ski nordique à La Pierre Saint-Martin coiffée par la pyramide du pic d'Anie ; l'autre de ski nordique à Issarbe.

Le travail saisonnier se situe essentiellement dans ces 2 stations de ski, ainsi que dans les activités de pleine nature dont la spéléologie

(grotte de la Verna), l'hôtellerie-restauration et les métiers d'animation.

Station de La Pierre Saint Martin : ski de piste et ski nordique

www.n-py.com/fr/pierre-saint-martin

La station, seule à être labellisée « Flocon Vert » des Pyrénées, offre un domaine skiable ouvert, très bien intégrée au paysage, avec des panoramas grandioses. Accueillant un public familial, elle propose, au delà du ski alpin, de nombreuses animations comme les traîneaux à chiens, le ski de fond et les balades en raquettes.

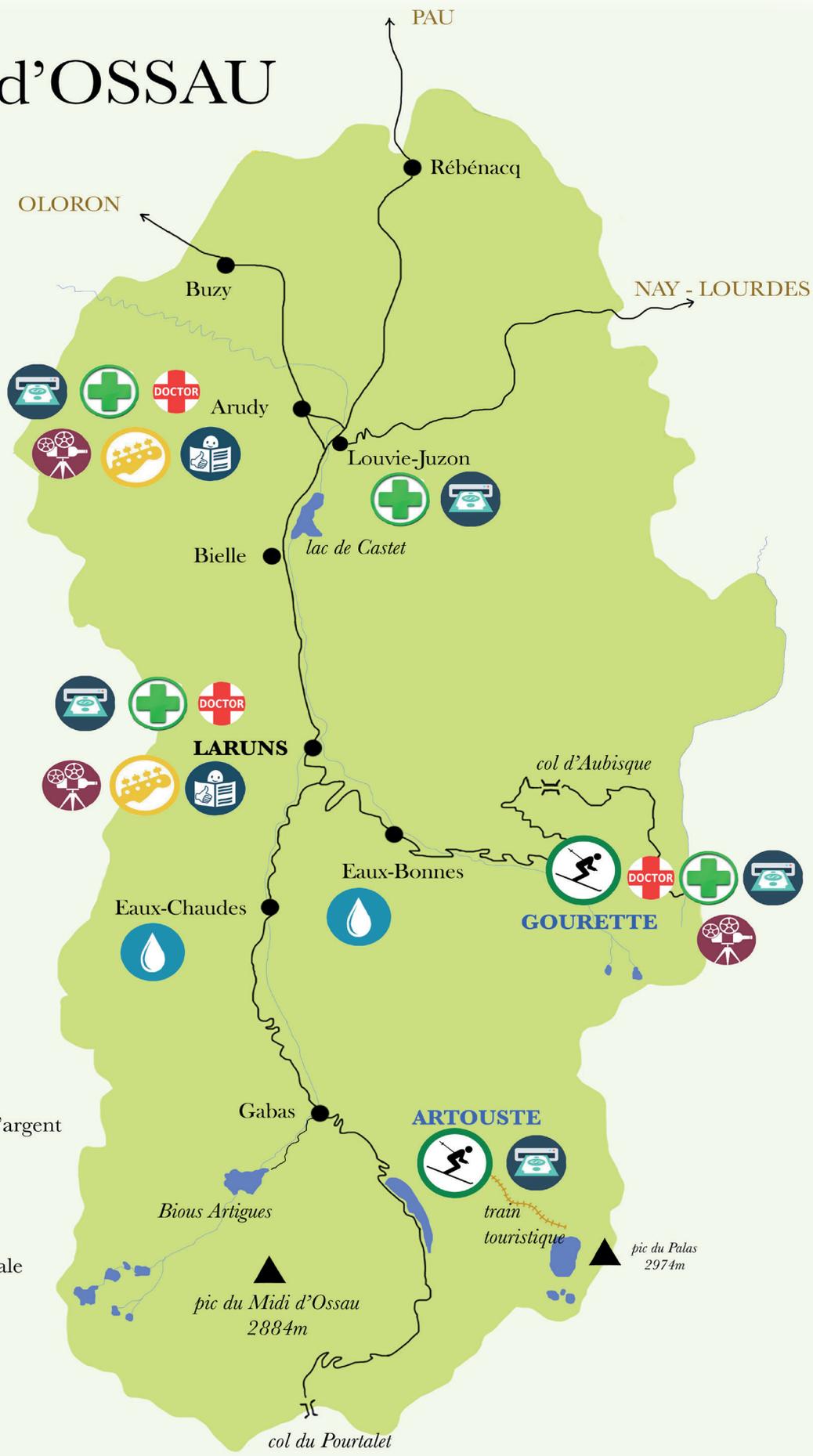
Station d'Issarbe : ski nordique et raquettes

www.pyrenees-bearnaises.com/offres/espace-nordique-dissarbe-lanne-en-baretous-fr

Station de ski nordique, familiale avec panorama d'exception.



Vallée d'OSSAU



-  médecin
-  pharmacie
-  ATM retrait d'argent
-  station de ski
-  station thermale
-  cinéma
-  médiathèque
-  salle de spectacle, concert

ESPAGNE



OSSAU

Si le pic du Midi d'Ossau symbolise à lui seul les Pyrénées, sa vallée foisonne de lieux emblématiques, avec vue sur le fameux pic. Une multitude d'activités touristiques y est déployée grâce aux stations de ski, thermales et au train d'Artouste, le plus haut d'Europe. La vie pastorale y est encore très active, on y produit le fameux fromage de brebis labellisé «Ossau-Iraty».

Située entre la vallée d'Aspe, le département des Hautes-Pyrénées, et frontalière de l'Espagne, la vallée d'Ossau est la plus peuplée du Haut Béarn avec 10000 habitants permanents. Le tourisme, première activité économique, draine des visiteurs depuis la moitié du XIXe siècle grâce à la mode du thermalisme et sa fameuse ambassadrice, Eugénie Bonaparte, épouse de Napoléon III.

À la belle saison, les cyclistes venus de nombreux pays se lancent à l'assaut de ses cols mythiques. Le Tour de France, avec son passage par le col de l'Aubisque a beaucoup participé à sa renommée.



Le train d'Artouste en été, et les stations de ski de Gourette et d'Artouste en hiver fédèrent un nombre élevé de saisonniers et de pluriactifs. On trouve également du travail saisonnier dans le thermalisme, l'hôtellerie-restauration, les métiers d'encadrement des activités de plein air, l'animation, les services, le pastoralisme...

Station de Gourette - ski alpin

www.gourette.com

Nichée au cœur du cirque classé de Gourette, la station offre un panorama exceptionnel qui culmine à plus de 2450 mètres d'altitude. Ses pistes adaptées à tous les niveaux descendent sur 1100 mètres de dénivelé jusqu'à la station à l'architecture typique des années 60.

Station d'Artouste - ski alpin et train touristique

www.artouste.fr

La station familiale, mais aussi «free ride» quand il est tombé un bon paquet de neige fraîche, offre des pistes dans un décor sauvage de forêts de sapins avec vue sur l'Ossau ou la vallée du Soussouéou. L'été venu, le petit train touristique, héritage des travaux hydroélectriques du début du XXème siècle permet aux nombreux touristes de découvrir la montagne jusqu'au lac d'Artouste.

Vallée d'ASPE



-  médecin
-  pharmacie
-  ATM retrait d'argent
-  station de ski
-  station thermale
-  cinéma
-  médiathèque
-  salle de spectacle, concert



ASPE

Porte occidentale du Parc national des Pyrénées, la vallée d'Aspe est constituée d'un ensemble de montagnes sauvages où le pastoralisme est encore très vivant. Le petit village de Lescun, blotti au pied de son fameux cirque est un des lieux les plus emblématiques du haut Béarn avec les aiguilles d'Ansabère, haut lieu du pyrénéisme. Son accès est possible par le train jusqu'à Bedous. Son tunnel routier transfrontalier permet de relier facilement l'Espagne toute l'année. Riche de 2700 habitants, le tourisme est orienté nature, avec la station de ski nordique du Somport, les randonnées et les nombreuses activités de plein air telles que le parapente, l'escalade et le rafting.

Le travail saisonnier est principalement dans l'hôtellerie, la restauration, les métiers du plein air, de l'animation, et le pastoralisme.

Station du Somport - ski nordique
www.lesomport.com

Station de ski de fond transfrontalière, elle offre un panorama ouvert sur les sierras Espagnoles alternant avec de belles zones forestières. Les pistes sont variées tant pour skating que l'alternatif, pour skieurs débutants et fondeurs confirmés. Des itinéraires balisés pour la pratique de la raquette à neige cottoient les pistes entre France et Espagne.



AVANT LA SAISON



TROUVER UN EMPLOI - QUI CONTACTER ?

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne (PPMM) : www.ppmm64.org

Notre association est au service du travail saisonnier et de la pluriactivité. Elle vous accueille, vous informe et vous accompagne dans vos recherches d'emploi, vos projets de formation, la construction de votre parcours professionnel. PPMM fédère les annonces des employeurs et peut vous accompagner de manière personnalisée à trouver un poste qui vous correspond.

Pôle Emploi : Tél. 39.49 - www.pole-emploi.fr

Forum de l'emploi saisonnier d'Oloron Sainte Marie : organisé par Pôle emploi chaque année à l'automne, vous pouvez y rencontrer une grande partie des employeurs des stations de ski du Haut Béarn.

Forum Job d'Eté de Pau : organisé par la Mission Locale de Pau chaque année au mois de mars, il réunit une trentaine d'entreprises locales. Des centaines d'offres d'emplois saisonniers sont proposées dans des secteurs très divers.

Candidature spontanée :

N'hésitez pas à adresser votre candidature avec votre cv à jour et une lettre de motivation avant le :

- 15 avril pour l'été.
- 15 septembre pour l'hiver.



TROUVER UN LOGEMENT - OÙ CHERCHER ?

Parlez en avec votre employeur :

C'est votre interlocuteur privilégié, il peut vous proposer un logement pour la saison ou vous aider à en trouver un. Il a de nombreux contacts et connaît très bien le tissu local.

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne : www.ppmm64.org

Notre association peut vous aider dans votre recherche de logement. Sans avoir de baguette magique, nous avons quelques contacts.

Consultez, fouillez...

- Les sites internet de mise en relation fédèrent des annonces entre particuliers.
- Les agences immobilières.
- Les mairies, les campings, les offices de tourisme, les commerces de proximité où l'on trouve quelques petites annonces papiers (n'hésitez pas à en déposer une).
- Les collègues saisonniers et les salariés à l'année qui connaissent les lieux et les bons plans !

CONSEIL

Effectuez vos recherches au plus tôt.

Pour une première saison si vous ne connaissez pas bien le territoire, privilégiez les offres d'emploi avec logement !

AVANT LA SAISON

LES AIDES AU LOGEMENT - À QUI DEMANDER ?

La Caisse d'Allocations Familiales - CAF : Tél. 32.30 - www.caf.fr

Selon votre situation, vos revenus et le montant du loyer, peut-être pouvez-vous bénéficier de certaines aides aux logements.

Renseignements dans les vallées :

- à la Maison de Services au Public MSAP de Laruns et Arudy
- à la Maison France Services de Bedous

Garantie VISALE : www.visale.fr

Avec Action Logement vous pouvez disposer d'un garant fiable qui vous dispense de toute autre caution. N'hésitez pas à vous renseigner et en parler à votre propriétaire. Attention votre dossier doit être validé avant la signature du bail.

Aide MOBILI-JEUNE : www.mobilijeune.actionlogement.fr

Subvention d'Action Logement permettant de prendre en charge une partie de votre loyer durant votre formation en alternance. S'adresse aux moins de 30 ans.

La MSA : www.msa.fr

Uniquement pour les personnes soumises au régime agricole.

BON À SAVOIR

Le logement fourni par mon employeur ou loué à un propriétaire doit répondre à des exigences minimales de décence en terme de volume (15 m³ et 1,90 m mini de hauteur), de surface (6 m²), d'équipements (fenêtre ouvrable obligatoire).

Le logement fourni n'est pas forcément gratuit, mettez-vous d'accord avec votre employeur.

LE LOGEMENT EN CAMION - OÙ SE POSER ?

Vous êtes quelques-uns à faire votre saison en camion. Ce mode de vie est le plus souvent choisi et nombreux d'entre vous vivez à l'année au sein de camions très bien aménagés. Il est par contre subi par une minorité qui n'arrive pas à se loger dignement à proximité du lieu de travail à cause des loyers prohibitifs.

Vous n'ignorez certainement pas que les saisonniers en camion sont parfois mal vus, voici quelques conseils pour que tout se déroule au mieux :

- demander à son patron et à la mairie s'il existe une zone réservée aux camions.
- se renseigner sur les possibilités de branchement à l'électricité, l'accès à l'eau et à des sanitaires, les sites de vidanges.
- laisser les lieux extérieurs toujours impeccables.
- ne pas laisser divaguer les chiens, ça peut faire peur et être source de conflits.
- rester dans la légalité.

Pour les camions à Gourette :

Il existe une aire de camping-car située en contrebas de la station, sur le parking du Ley, avec borne électrique, aire de vidange, point d'eau et sanitaires. Renseignements auprès du camping caravaneige du Ley - 06 28 29 34 33

Pour les camions à Artouste :

Il existe une aire de camping-car située le long du lac avec une borne de service située à gauche à l'entrée du grand parking. Vente de jetons à l'Office de Tourisme d'Artouste pour approvisionnement en eau et électricité. Pas de sanitaires.

Pour les camions à La Pierre Saint Martin :

Une aire de camping-car est située au pied des pistes. Renseignements auprès de la mairie d'Arette

BON À SAVOIR

Même si vous restez très peu de temps dans votre logement, n'oubliez pas de souscrire une assurance multirisques. Elle couvre les dégâts des eaux, incendies que vous pouvez subir ou occasionner. Vous devez fournir à votre propriétaire une attestation d'assurance.

PENDANT LA SAISON

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS

Il existe de nombreux types de contrats. Voici les 3 les plus utilisés.

CDD SAISONNIER

Ce contrat à durée déterminée est lié aux rythmes des saisons (ex : métiers de la station de ski, bergers en montagne, vendanges...). Il est d'une durée maximale de 8 mois, et ne donne pas droit à la prime de précarité de 10% à son terme.

CDDU - CDD D'USAGE

Ce contrat à durée déterminée n'est autorisé que dans certains secteurs d'activités comme ceux de l'hôtellerie-restauration et de l'animation. Comme le CDD saisonnier, il ne donne pas droit à la prime de précarité de 10% à son terme.

CDD

Ce contrat à durée déterminée, plus rarement proposé aux saisonniers, a l'avantage de prévoir un versement de 10% de précarité en fin de contrat.



LE CONTRAT DE TRAVAIL

AU MOMENT DE MON EMPLOI JE SIGNE UN CONTRAT

Obligatoirement écrit, il doit être transmis au salarié au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche.

Il doit mentionner des informations essentielles : le type de contrat (CDD saisonnier, CDD...), la raison sociale de l'employeur, ses coordonnées, ses numéros SIRET et URSSAF, votre rémunération, ce qui sera retenu au titre du logement et des repas, la description de l'emploi, la date du début du contrat, le lieu, sa durée minimum, la durée du travail journalier ou hebdomadaire, la durée de la période d'essai éventuelle, le nom de la convention collective appliquée, la caisse de retraite complémentaire et l'organisme de prévoyance.

À LA FIN DE MON CONTRAT JE REÇOIS

Le solde de tout compte et le dernier bulletin de salaire.

L'indemnité compensatrice de congés payés si vous n'avez pas pris tous vos congés.

La prime de précarité si le contrat y ouvre droit.

Le certificat de travail.

L'attestation employeur destinée à Pôle Emploi.



INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI

Pensez à vous inscrire (ou réinscrire) à Pôle Emploi dès le lendemain de la fin de votre contrat, même si vous n'avez pas l'attestation remise par votre employeur.

N'oubliez pas de vous actualiser chaque mois.

PENDANT LA SAISON

S'INFORMER SUR SES DROITS ET SES DEVOIRS - QUI CONTACTER ?

Votre employeur : vous avez des questions sur votre contrat, vos heures, votre bulletin de salaire... interroger tout d'abord votre employeur.

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne : www.ppmm64.org

L'association vous renseigne personnellement sur l'ensemble de vos droits et vous oriente vers les services ressources.

Permanences d'accueil toute l'année en stations et en vallée (voir p 25 de ce guide)

La DDETS : vous informe et vous conseille sur toute question relative au droit du travail - Site de Pau : 05.59.14.80.30

INFO DROITS : www.infodroits.org

Permanences d'un service d'information juridique de proximité

- à la Maison de Services au Public MSAP de Laruns et Arudy
- à la Maison France Services de Bedous

LES SYNDICATS :

La CFDT : «Saisonniers, vos droits ne sont pas en vacances»

- Maison des saisonniers en ligne : www.cfdt.fr/maisonsaisonniers
- **Une appli « Ma Saison » et son compteur d'heures supplémentaires**, téléchargeable sur Android et IOS

La CGT édite un guide «Le travail n'a pas de saison» : www.analyses-propositions.cgt.fr/guide-des-saisonniers



EN CAS DE LITIGE - VERS QUI SE TOURNER ?

Vous pouvez contacter l'association **Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne** afin d'être écouté, conseillé et orienté vers les organismes ressources.

Permanences d'accueil toute l'année (voir p 25 de ce guide)

Les Syndicats :

Même sans être syndiqué vous pouvez faire appel aux syndicats.

Voici les contacts locaux des 3 plus importants :

- CFDT Béarn : 05 59 27 90 69
- FO : 05 59 55 04 54
- CGT : 05 59 39 96 12

La DDETS : vous informe et vous conseille sur toute question relative au droit du travail - Site de Pau : 05.59.14.80.30

Le Conseil des Prud'hommes :

Les litiges entre employé et employeur relèvent du Conseil des Prud'hommes qui est une juridiction spécifique où les juges sont des représentants des salarié(e)s et des employeurs. Vous pouvez vous défendre seul, avec un avocat ou encore avec l'assistance d'un défenseur syndical de votre choix.
Conseil de Prud'hommes de Pau 05.47.05.34.00



PENDANT LA SAISON

MOBILITÉ

Ayez en tête que les conditions de circulation en montagne, de surcroît en hiver, sont compliquées et prennent plus de temps qu'en plaine.

SI J'AI UN VÉHICULE cela sera beaucoup plus simple au quotidien.

Depuis le 1er novembre 2021, la loi Montagne II s'applique avec obligation d'équiper sa voiture avec 4 pneus hiver ou de détenir des chaînes métalliques ou textiles dans son coffre (apprenez à les mettre avant, ce n'est pas toujours simple).

Cette obligation concerne notre territoire. Voici la liste des communes concernées : Accous, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Arette, Arnéguy, Aussurucq, Béhorléguy, Béost, Bielle, Bilhères, Borce, Cette-Eygun, Eaux-Bonnes, Estérençuby, Etsaut, Gère-Bélesten, Lacarry-Arhan-Charitte-de-haut, Lanne-en-Barétous, Larrau, Laruns, Lecumberry, Léas-Athas, Lescun, Mendive, Osse-en-Aspe, Saint-Michel, Sainte-Engrâce, Uhart-Cize et Urdos.

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Suivant la saison et la vallée, les horaires sont variables. Les transports font des aller-retour dans chaque vallée sans les relier entre elles. Pau et Oloron Sainte-Marie sont les lieux de départ.

Renseignez-vous directement auprès des Offices de Tourisme de chaque vallée ou de ceux des stations d'altitude :

Aspe : 05 59 34 57 57 - **Barétous** : 05 59 88 95 38 - **Ossau** : 05 59 05 77 11

Eaux Bonnes - Gourette : 05 59 05 12 17 - **Laruns - Artouste** : 05.59.05.31.41

LE STOP ET LE COVOITURAGE

Le stop fonctionne peu dans nos territoires. Pour le covoiturage, vous pouvez vous servir des plateformes tel que [blablacar.fr](https://www.blablacar.fr) qui sont très bien pour rejoindre le Haut-Béarn depuis votre département, mais peu efficaces pour de courts trajets. Au quotidien, essayez plutôt de créer un réseau de connaissances pour fédérer des personnes qui font les mêmes trajets.

CONSEIL

Si vous n'êtes pas mobile, privilégiez les offres d'emploi logé !

LA SANTÉ

Pour toutes vos démarches, pensez à vous munir des pièces suivantes :

- votre carte d'identité ou de séjour,
- votre carte vitale et attestation de sécurité sociale,
- votre carte ou attestation mutuelle,
- éventuellement votre carnet de santé.

VISITE MÉDICALE D'EMBAUCHE

Depuis janvier 2017, la visite d'information et de prévention (VIP) a remplacé la visite médicale d'embauche. En bref :

- Les travailleurs saisonniers avec un contrat de plus de 45 jours effectifs **et** risques professionnels particuliers doivent bénéficier d'un examen médical d'aptitude à l'embauche.
- Les autres saisonniers, bénéficient d'actions de formation et de prévention.

COMPLEMENTAIRE SANTE :

Votre employeur a l'obligation de vous proposer une couverture complémentaire santé. La participation financière de votre employeur est au moins égale à 50% de la cotisation (le reste est à votre charge). Vous pouvez refuser d'adhérer à la mutuelle de votre employeur uniquement dans certains cas : pour plus d'information sur les cas de dispense : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740>

ARRÊT MALADIE

Si le médecin vous prescrit un arrêt de travail, vous avez 48h maximum pour le transmettre à votre employeur et à l'Assurance Maladie. En fonction de votre situation, vous pouvez avoir droit à des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie pour compenser la perte de votre salaire. Votre présence chez vous peut être contrôlée pendant toute la durée de l'arrêt de travail. Vous trouverez des informations sur vos droits aux indemnités journalières sur www.ameli.fr.

CONSEIL

Avant de partir en saison, pensez à mettre à jour votre carte Vitale. Faites une copie de vos papiers et documents administratifs sur un drive ou un cloud ou prenez-les en photo.

PENDANT LA SAISON

VIE PRATIQUE

LES MÉDECINS

Vous trouverez une Maison de Santé (regroupement de professionnels de la santé) à Laruns, Arudy, Bedous, Arette et Oloron St-Marie. En hiver, il y a un médecin dans les stations de ski de Gourette et de La Pierre St-Martin. Les numéros de contacts se trouvent à la fin de ce guide.

LE PLANNING FAMILIAL DE PAU

www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-des-pyrenees-atlantiques-64

06 89 66 77 75 et sur FB : Planning familial 64

LES PHARMACIES

Plusieurs pharmacies en vallée d'Ossau à Laruns, Arudy et Louvie-Juzon.

En vallée d'Aspe à Bedous.

En vallée de Barétous à Arette et à Aramits.

LES ÉCOLES

Il y a de nombreuses écoles maternelles et primaires dans les 3 vallées. On trouve également des collèges à Laruns, Arudy, Bedous et Arette. Il n'y a pas d'école dans les stations de ski mais un ramassage scolaire est organisé de Gourette, Aas et Assouste vers Laruns.

L'ENTRAIDE

Secours Populaire : vous apporte une aide morale, financière, alimentaire, vestimentaire.

- Arudy 06 83 97 79 10
- Oloron St-Marie 06 81 86 28 64

Emmaüs : village altermondialiste - Pau Lescar 05 59 81 17 82

SERVICES PUBLICS - MSAP et MAISONS FRANCE SERVICES

Ces lieux, installés sur tous les territoires de notre pays, permettent de simplifier la relation des usagers aux services publics.

- Arudy et Laruns : 06 71 04 05 43 - maison.services@cc-ossau.fr
- Bedous 05 59 34 52 53 - aspe-bedous@france-services.gouv.fr

DÉTENTE

CÔTÉ SPORT DE NATURE

L'offre est très variée : vous pouvez randonner, courir, skier en station ou en rando, faire de la raquette, pratiquer l'alpinisme ou le VTT, mais encore voler en parapente, descendre les gaves en kayak ou raft, pratiquer le canyoning, la spéléologie, monter à cheval... avec vos amis ou avec un professionnel de l'activité (liste guides dans les OT).

CÔTÉ CULTURE

Une envie de lire ?

- Aspe : bibliothèque de Bedous.
- Ossau : Bibli'Ossau, le réseau de lecture de la Vallée d'Ossau avec deux médiathèques Laruns et Arudy, une bibliothèque à Louvie-Juzon et un point lecture à Bielle <https://cc-ossau.fr/reseau-de-lecture/>
- Barétous : bibliothèque de La Pierre Saint-Martin.
- Oloron Sainte-Marie : Médiathèque des Gaves

Une envie de cinéma ?

- Ossau : 3 cinémas, Laruns, Arudy et Gourette.
- Oloron St-Marie : Le Luxor avec 3 salles.

Une envie de spectacles, concert ?

- Ossau : *Espace 2015* à Laruns, spectacle grand public - www.espace2015.com
- Ossau : *L'Été Ossalois* : spectacle, concert, exposition - www.eteossalois.fr
- Ossau : *Alandar* à Arudy : lieu alternatif, concert - www.facebook.com/asso.alandar
- Aspe : *Face à la Mer* à Bedous : bar, exposition, concert, création couture...
- Oloron St-Marie : *Espace Jéliote* propose une programmation éclectique avec marionnette, cirque moderne, théâtre, concert. www.jeliote.hautbearn.fr

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

- Laruns : les samedis matin.
- Arudy : les mardis et samedis matin.
- Oloron St-Marie : les vendredis et dimanches matin.
- Bedous : les jeudis matin.
- Etsaut : les dimanches matin en été uniquement.
- Arette : les mercredis matin.
- Aramits : les dimanches matin.



APRÈS LA SAISON

SE FORMER - QUI CONTACTER ?

Après votre saison, vous aurez peut-être envie de vous perfectionner ou de vous former. Le domaine de la formation étant assez complexe, nous vous conseillons de vous rapprocher de :

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne : www.ppmm64.org

L'association vous informe et vous oriente de manière personnalisée vers les formations des métiers de la montagne.

Pôle Emploi : Tél. 39.49 - www.pole-emploi.fr

Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi, vous serez accompagné dans la réflexion et la mise en œuvre de votre projet.

Cap Métiers : www.cap-metiers.fr

Nombreuses informations autour de la formation et la VAE.

Votre employeur

Il peut envisager de continuer à travailler avec vous sur d'autres saisons ou à l'année et dans certains cas, vous orienter vers une formation adaptée.



LA PLURIACTIVITÉ - C'EST QUOI ?

C'est le fait de combiner plusieurs activités professionnelles sur l'année. Ces activités cumulées peuvent être très diverses et être exercées alternativement ou simultanément.

Par exemple un moniteur de ski l'hiver, qui travaille en tant que guide de rivière, berger, ou cuisinier à la belle saison. De même, un artisan charpentier qui est en même temps photographe et accompagnateur en montagne...

La pluriactivité couvre donc de nombreuses situations :

- le multisalariat ou le travail en temps partagé, c'est à dire le cumul de plusieurs emplois en tant que salarié
- le cumul d'un ou plusieurs emplois salariés, avec une ou plusieurs activités en tant que travailleur indépendant
- le cumul de plusieurs activités en tant que travailleur indépendant.

QUI CONTACTER ?

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne : www.ppmm64.org

L'association est spécialisée dans le travail saisonnier et la pluriactivité. Elle est à même de vous informer et de vous orienter suivant votre situation.



PÔLE PYRÉNÉES MÉTIERS DE LA MONTAGNE C'EST QUOI ?

C'est une association créée en 2013 par des habitants de la vallée d'Ossau, autour du projet «Faites de la montagne... votre métier».

Depuis, l'association se positionne au service de la saisonnalité et de la pluriactivité. Elle a pour finalité de favoriser le maintien des populations dans les vallées de montagne du haut Béarn et de manière plus globale de participer à conserver l'attractivité économique du territoire.

Pour cela, elle propose un Espace ressources saisonnalité avec :

- un service d'accueil et d'accompagnement individualisé à destination des saisonniers, des pluriactifs
- un service d'accueil, d'information, et de partenariat à destination des employeurs
- des actions de promotion et de valorisation des métiers de la montagne, de la saisonnalité et de la pluriactivité
- l'animation et le développement d'une bourse aux logements saisonniers.

Au travers notamment :

- d'un accueil et de permanences toute l'année dans les stations et les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous.
- d'actions d'information pour les saisonniers et les employeurs.
- du recueil des offres d'emploi et de la mise en relation saisonniers/employeurs.
- d'animations autour des métiers de la montagne auprès du public jeune.
- de la participation à des événements visant à valoriser l'emploi sur nos territoires de montagne.





Pôle Pyrénées
Métiers de la Montagne

La Maison de la Saisonnalité en Haut-Béarn

Permanences Saisonnalité

La Pierre Saint Martin -
Bibliothèque *durant la saison de ski*

Lundi 13-17h

Gourette - Office du Tourisme
durant la saison de ski

Mardi 9h-12h30

Arette Maison des Services
1 lundi sur 2, d'avril à novembre
semaines paires

Lundi 9-13h

Bedous Maison de Services au Public
1 mercredi sur 2, toute l'année
semaines impaires

Mercredi 9-13h

Eaux-Bonnes Mairie
d'avril à novembre

Mardi 8h30-12h30

Laruns Maison de Services au Public
toute l'année

Mardi 14h30-18h

CONTACTS UTILES

URGENCES

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendramerie : 17

Violences femmes info - gratuit et anonyme : 39 19



SANTÉ

ASPE

- Maison de santé de la vallée à Bedous (docteur, dentiste, kiné, infirmier, psychologue, ostéopathe) - 05 59 88 09 73 - www.maisondesante-aspe.fr

OSSAU

- Médecins généralistes
 - . Laruns, maison médicale : 05 59 05 32 33
 - . Eaux-Bonnes (été), cabinet médical : 05 59 05 35 44
 - . Gourette (hiver) : 06 63 51 94 64
 - . Arudy, maison médicale : 05 59 05 70 33
- Dentistes
 - . Arudy : 05 59 05 63 00
 - . Laruns : 05 59 05 34 71 et 05 59 05 37 82
- Paramédical (ostéopathie, sophrologie, diététique, massage...)
 - . Arudy : 05 59 02 94 69 - www.ossau-osteo.fr

BARÉTOUS

- Médecins généralistes
 - . Cabinet médical à Arette : 05 59 88 90 88
 - . La Pierre St-Martin (hiver) : 05 59 66 27 15
- Dentistes
 - . Arette : 05 59 88 93 38
 - . Aramits : 05 59 34 11 17

OFFICES DE TOURISME

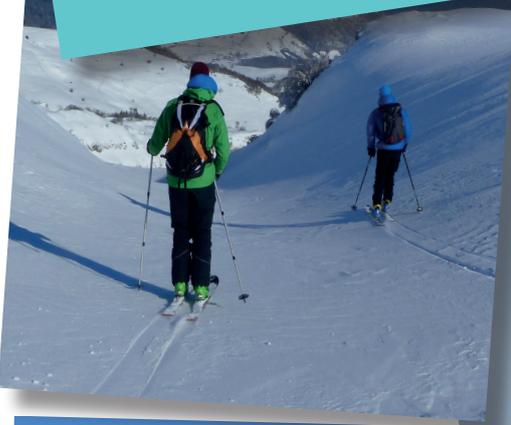
- Aspe : www.pyrenees-bearnaises.com - 05 59 34 57 57
- Ossau : www.valleedossau-tourisme.com - 05 59 05 77 11
- Baretous : www.pyrenees-bearnaises.com - 05 59 88 95 38

MAIRIES

- Mairie des Eaux-Bonnes (Gourette) : 05 59 05 32 69
- Mairie de Laruns (Artouste) : 05 59 05 32 15
- Mairie de Bedous (Le Somport) : 05 59 34 70 45
- Mairie d'Arette (La Pierre St-Martin) : 05 59 88 90 82



WWW.PPMM64.ORG





PÔLE PYRÉNÉES MÉTIERS DE LA MONTAGNE



06 31 01 73 48 & 06 33 63 31 29
info@ppmm64.org - projets@ppmm64.org

Téléchargez ce guide sur notre site

www.ppmm64.org

